

Image not found or type unknown



Hauteur de mur et cheminée de barbecue

Par **vial**, le **27/03/2008** à **14:08**

le mur de mes voisins est haut de 2.15m et non enduit de mon coté est ce légal ? D'autre part mes voisins ont un barbecue en pierre dont la cheminée est située à plus de 2.15 m de haut et environ 90 cm de chez nous est ce normal?